



SAFE USE INSTRUCTIONS SHEET

S'applique aux produits de fibre de verre à filament continu

Preparation Date: 01-Décembre-2008

Revision Date /

Revision Number

0. INTRODUCTION

La Réglementation Européenne sur les produits chimiques N° 1907/2006 (REACH) entrée en vigueur le 1^{er} Juin 2007 EXIGE des Fiches de Sécurité (FDS) pour les substances et préparations dangereuses uniquement. Nos **produits de fibre de verre à filament continu** (CFGF) sont des articles selon REACH et de ce fait, l'exigence de fournir une FDS n'est pas applicable.

OCV Reinforcements veut cependant continuer de communiquer à ses clients les informations nécessaires à la manipulation et l'utilisation en toute sécurité des produits de fibre de verre à filament continu au moyen d'un nouveau document : **la fiche d'instructions pour une utilisation en toute sécurité (Safe Use Instructions Sheet)**.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom générique Produits de fibres de verre a filaments continus (CFGF) en verre R

Noms communs Fil coupé sec, roving assemblé

Utilisation renfort de plastiques

Coordonnées du producteur

Siège Européen **European Owens Corning Fiberglass**
166, Chaussée de la Hulpe
B-1170 Bruxelles
Belgique
Tel. + 32 2 674 8320
www.ocvreinforcements.com

Site de production **OCV Chambéry France**
130, Avenue de Follaz, BP928
F-73009 Chambéry cedex
France
Tel. + 33 4 79 96 82 00
Fax + 33 4 79 96 83 40

Contacts pour information sur la santé (8am-5pm CET):
European R&D: + 33 479 75 53 00

Numéro d'appel d'urgence Urgences SLMT (après 17H & weekends)
téléphone 001-419-248-5330
CHEMTREC (24h/24)
téléphone 001-800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon sa composition, ce produit n'est classé dangereux selon les Directives Européennes 67/548/EEC, 99/45/EC et leurs derniers amendements.

Cette section identifie les dangers potentiels liés à l'article i.e. sa forme, ses dimensions et autres caractéristiques physiques

- irritation mécanique (itching)
- Exposition aux poussières en suspension dans l'air et aux fibres (inhalation)

Pour les détails, voir section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Les produits de fibre de verre à filament continu (CFGF) sont des articles selon REACH (1907/2006/ER).

Ces produits sont faits de verre, lequel a reçu la forme spécifique de filament et une dimension particulière (diamètre). Un traitement de surface (sizing) est appliqué sur les filaments qui sont ensuite rassemblés pour former une sorte de cordelette (strand). Le strand est ensuite traité pour lui donner un design spécifique selon l'usage de l'utilisateur final de l'article. Le sizing est un mélange de produits chimiques, i.e. agent couplant, formateur de film, aide au processus. Le contenu en sizing est habituellement inférieur à 1.5% et contient des résines époxydiques.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières pendant au moins 15 minutes
- Ne pas frotter ou gratter les yeux
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialisé

Contact avec la peau - en cas d'irritation:

- Laver immédiatement à l'eau froide et au savon
- NE PAS utiliser de l'eau tiède, car ceci aura pour effet d'ouvrir les pores de la peau et de faire pénétrer les fibres davantage
- NE PAS frotter ou gratter les zones affectées.
- Retirer les vêtements « contaminés ».
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin

Inhalation - En cas d'irritation des voies respiratoires supérieures et de la trachée

- Mettre la victime à l'air libre
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les produits de fibre de verre à filament continus ne sont pas inflammables, sont incombustibles et incombustibles. Seul le sizing et/ou le binder sont combustibles et peuvent rejeter de petites quantités de gaz dangereux en cas de feu ou de chauffage prolongés.

Moyens d'extinction appropriés

- brouillard d'eau
- poudre d'extinction
- mousse
- dioxyde de carbone (CO₂)

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et des articles de protection anti-incendie

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Méthodes de nettoyage

- Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés
- Éviter le balayage à sec
- Verser le maximum du matériel renversé dans un container

- Utiliser un aspirateur anti-poussière muni d'un filtre à haute efficacité pour ramasser la poussière et les fibres
- Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Porter un équipement de protection individuel en cas de contact direct avec le produit (voir section 8)
- Éviter et/ou minimiser la formation de poussière

Stockage

Conserver le produit dans son emballage d'origine afin de minimiser la formation potentielle de poussières.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les fibres de verre à filament continu ne sont pas respirables cependant certains processus mécaniques peuvent générer de la poussière ou des fibres en suspension (voir section 11). Les limites d'exposition professionnelles mentionnées ci-dessous sont applicables lors de l'exposition à des fibres en suspensions dans l'air et/ou à la poussière.

Limites d'exposition

NOTE :

L'utilisateur de produits de fibre de verre à filament continu doit se conformer aux réglementations nationales en vigueur concernant la protection de la santé des travailleurs. Vous trouverez ci-dessous quelques valeurs de limites d'exposition professionnelles dans différents pays.

	Poussière respirable	Poussière totale	Fibre respirable
ACGIH	3mg/m³	10 mg/m³	1 fibre/ml
Autriche	6 mg/m³ (fine)		0.5 fibre/ml
Denmark	5 mg/m³	10 mg/m³	1 fibre/ml
Finlande		10 mg/m³	1 fibre/ml
France		10 mg/m³	1 fibre/ml
Allemagne	3 mg/m³	4 mg/m³	0.25 fibre/ml
Irlande	5 mg/m³		2 fibres/ml
Italie	3 mg/m³	10 mg/m³	1 fibre/ml
Pays-Bas	2 mg/m³	10 mg/m³	1 fibre/ml
Norvege	5 mg/m³	10 mg/m³	1 fibre/ml
Portugal		4 mg/m³	1 fibre/ml
Espagne	3 mg/m³	10 mg/m³	1 fibre/ml
Royaume -Uni	5 mg/m³	10 mg/m³	2 fibres/ml

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Une extraction locale et/ou une ventilation générale doivent être mises en place afin de maintenir l'exposition en-deçà des limites d'exposition réglementaires. Un système de collection de poussières doit être utilisé dans tout processus de transfert, coupe, usinage ou tout autre procédé générateur de poussières. Des méthodes de nettoyage humide ou des systèmes d'aspiration devraient être utilisés.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (FFP1 or FFP2 en fonction de la concentration en suspension dans l'air)

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Gants de protection et Chemises à manches longues et pantalon long

Bonnes pratiques d'hygiène industrielle

- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Éviter l'infiltration de la poussière dans les bottes et les gants à l'aide de serre-poignets et de serre-chevilles
- Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect:	Blanc
Etat physique	Solide
Point de ramolissement	>800°C
Point de fusion	Ne s'applique pas
Température de décomposition	Sizing et binder commencent à se décomposer à 200°C
Densité	~ 2.5-2.6 (eau = 1)
Solubilité	Insoluble

10. STABILITE & REACTIVITE

Stabilité chimique : Stable sous conditions normales

Produits de décomposition: Voir Section 5 pour les informations sur les produits de décomposition dus au feu

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aigüe : non relevante

Effets locaux

Les poussières peuvent provoquer des irritations au niveau des yeux et de la peau. L'irritation disparaît quand l'exposition cesse. Une irritation mécanique n'est pas considérée comme un danger pour la santé au sens de la directive européenne 67/548/EC sur les substances dangereuses. Les fibres de verre à filament continu ne requièrent pas de classification en tant que irritant (Xi) selon la directive européenne 97/69/EC.

L'inhalation peut faire tousser, éternuer et entraîner des irritations du nez et de la gorge. L'exposition à de fortes concentrations peut entraîner des difficultés respiratoires, des congestions et un sentiment d'oppression.

Effets à long terme

Les fibres de verre à filament continu ne sont pas respirables selon la définition de la World Health Organization (WHO).

Une fibre respirable a un diamètre (d) plus petit que 3µm, une longueur (l) plus grande que 5µm et un rapport l/d plus grand ou égal à 3. Les fibres avec un diamètre plus grand que 3µm, ce qui est le cas de nos fibres de verre à filament continu, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et de ce fait n'occasionne pas de maladie pulmonaire grave.

Les fibres de verre à filament continu ne possèdent pas de plan de clivage qui permettrait une cassure dans le sens de la longueur et induirait une réduction du diamètre de la fibre. Si cassure il y a, elles ont lieu transversalement résultant en la formation de fibres de plus petites longueurs mais de même diamètre et de poussières.

Un examen au microscope des poussières de verre broyé montre la présence de petites quantités de particules respirables. Parmi ces particules, certaines, irrégulières, ont une forme semblable à une fibre en terme de rapport l/d ; on les appelle « Shards » (éclats). A notre connaissance, les niveaux d'exposition à ces particules respirables, mesurés sur nos sites de production, sont 50 à 1000 fois inférieures aux limites d'exposition professionnelle autorisées.

De plus, les fibres de verre à filament continu ne sont pas cancérogènes. (voir section 15)

12. INFORMATION ECOTOXICOLOGIQUE

Des données spécifiques ne sont pas disponibles mais cet article n'est pas supposé dangereux pour l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les déchets de fibre de verre n'est pas considéré comme dangereux. Numéro européen du catalogue de déchet : 101103.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

IMDG/IM – RID – ADR – ICAO – IATA – DOT - TDG - MEX non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit n'est pas dangereux selon les directives 67/584/EC, 99/45/EC et leurs derniers amendements.

Information sur la non-cancérogénicité

Conformément aux directives européennes, les fibres de verre à filaments continus ne sont pas classées cancérogènes. La directive 67/548/CEE et son amendement 97/69/CE ne sont pas applicables aux fibres de verre à filaments continus, étant donné qu'il ne s'agit pas de "fibres à orientation aléatoire."

En juin 1987, l'IARC a classé les filaments continus de fibre de verre dans la catégorie des produits non cancérogènes pour l'homme (Groupe 3). Les résultats des études réalisées sur l'homme et l'animal ne sont pas suffisamment concluants, selon l'IARC, pour classer les filaments continus de fibre de verre comme matière cancérogène (que ce soit dans la catégorie possible, probable ou sûre). Cette conclusion a été confirmée par l'IARC en octobre 2001.

La limite d'exposition TLV-TWA de 5mg/m³ pour les poussières inhalées a été adoptée pour les fibres de verre à filament continu, de manière à prévenir l'irritation mécanique des voies respiratoires supérieures.

Inventaires chimiques nationaux

Les produits de fibre de verre à filament continu sont des articles sous les différents inventaires chimiques nationaux listés ci-après et sont, de ce fait, exemptés d'enregistrement :

- The European Inventory of Existing Chemical Substances: EINECS/ELINCS,
- The US EPA Toxic Substance Control Act: TSCA,
- The Canadian Chemical Registration Regulations: NDSL/DSL,
- The Japanese Chemical Substances Control Law under METI: CSCL,
- The Australian Inventory of Chemical Substances: AICS,
- The Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances: PICCS,
- The Korean Existing Chemicals List: (K)ECL and
- The Chinese List on New Chemical Substances

Pendant, selon les règles de mise sur le marché et d'utilisation de produit chimique en vigueur les pays où nos produits sont fabriqués, tout ingrédient utilisé sur un site de production doit être listé dans l'inventaire du pays.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de Préparation: 01-Dec-2008

Ce document a été conçu pour s'aligner avec le Règlement REACH

Avertissement

Un soin particulier a été apporté à la préparation de l'information contenue dans cette fiche de sécurité. Le producteur n'y émet aucune garantie commerciale. Le producteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation de ce produit ou d'une mauvaise interprétation de cette information.

Fin de la S.U.I.S.